



Déclaration liminaire FSU 65 - CDEN du 29 janvier 2013

En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 votants, le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles du 1er degré a été désavoué par la communauté éducative lors du Conseil Supérieur de l'Education. Pour sa part, la FSU et ses syndicats ont voté contre le texte ministériel. A cette heure, le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Ce qui devait être une réforme emblématique de la Refondation se révèle être une grande déception.

Si la FSU et ses syndicats ont fermement dénoncé la semaine DARCOS avec ses journées alourdis, il n'est pas pour autant favorable au bricolage actuel de ce texte qui n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous.

Avant d'aborder les questions organisationnelles, la FSU tient à souligner qu'une réforme des rythmes scolaires, ne peut s'envisager sérieusement qu'après avoir pris en compte tous les paramètres qui rendent difficile aujourd'hui la vie à l'Ecole, et particulièrement pour les élèves confrontés à la difficulté scolaire. S'il suffisait de modifier les rythmes pour que tous les élèves retrouvent le chemin de la réussite, nous serions les premiers à applaudir. Or, il n'en est rien. Les causes de la difficulté, voire de l'échec, sont à chercher du côté du postulat de l'égalité des chances, du côté d'un système de plus en plus sélectif et normatif qui creuse les écarts, quand il n'amplifie pas les inégalités de départ. Avant de changer les rythmes, il faut revoir en profondeur les programmes, les contenus, faire baisser les effectifs des classes, réimplanter les postes de RASED, retrouver des moyens de remplacement. Il faut revoir l'organisation annuelle complètement déséquilibrée pour la zone 1. Il faudrait agir sur les conditions de vie des familles.

Pour nous, la réforme proposée ne permettra pas de rompre avec la spirale de l'échec qui aspire notre système éducatif. Elle pourrait même l'accentuer.

La FSU tient également à dénoncer le passage en force du ministre qui impose un calendrier rendant impossible un réel travail de co-élaboration entre les différents partenaires de l'Ecole, et qui conditionne les aides financières à la mise en œuvre de la réforme dès la rentrée prochaine.

A l'épreuve du terrain, il n'est pas possible de faire l'impasse sur la difficulté qu'auront les communes à recruter des animateurs qualifiés, sur les difficultés d'organisation en milieu rural y compris avec la révision à la baisse des normes d'encadrement des enfants que le 1er Ministre a accordée aux élus. Au final, le ministère ne donne aucune garantie que tous les enfants sur tout le territoire tireront profit de ces nouveaux temps tels qu'ils sont définis sur le papier.

Chacun sait bien que les collectivités locales n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes volontés. C'est un des éléments préoccupants de la réforme proposée.

Le décret prévoit que les rythmes scolaires soient décidés par le seul pouvoir politique. L'organisation de la semaine peut faire l'objet d'une contre-proposition du Conseil d'Ecole, la décision finale revenant au DASEN. La FSU et ses syndicats n'acceptent pas cette procédure qui écarte les professionnels et les parents d'une décision qui les concerne au premier chef. Les Conseils d'Ecole qui réunissent tous les partenaires ne constituent pas un frein aux évolutions. Ils sont, au contraire, un levier essentiel pour que s'articulent de manière cohérente le temps scolaire et le temps périscolaire.

A ce stade, la réforme proposée va se résumer à un transfert du temps de classe vers du temps hors la classe. Avec le risque, souligné par tous les enseignants, d'une baisse de la qualité de ce temps pour tous les élèves. La FSU demande donc que les Conseils d'Ecole soient l'instance incontournable de proposition et de discussion au sein de laquelle toute organisation du temps scolaire doit s'élaborer, dans le

cadre d'un Projet Educatif Territorial, ou non. Il faut donner le temps nécessaire à ces Conseils pour travailler sereinement.

La FSU a toujours estimé que cette réforme devait concilier réussite des élèves et amélioration des conditions de travail des personnels (enseignants, ATSEM ou animateurs).

L'intérêt des élèves et l'intérêt des personnels sont indissociables. Nous avons toujours exigé que cela soit discuté et examiné dans un même mouvement. Or, ce dossier découpé en tranches, a été l'objet d'un flou constant. Les clarifications concernant le temps de travail des enseignants sont arrivées tardivement. Rien n'a été décidé pour la création d'un fonds de péréquation qui permette de compenser les inégalités entre les territoires. A l'heure actuelle rien ne garantit que tous les élèves bénéficieront d'un égal dispositif, que ces services seront gratuits, et ce de façon pérenne, et que la qualité sera au rendez-vous.

Rien ne garantit que les élèves qui n'ont que l'Ecole pour apprendre tireront un quelconque bénéfice de cette nouvelle modification de la semaine scolaire.

Défavorable à tout statu quo, la FSU demande maintenant que le texte soit revu en profondeur, et que la mise en chantier d'une réforme qualitative des rythmes scolaires soit engagée avec tous les acteurs. Il faut convoquer un nouveau CSE. La balle est maintenant dans le camp du ministère.